



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> juillet 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarante-quatrième session

7 juin-2 juillet 2004

Point 8 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session

*Rapporteur* : M. Hitoshi **Kozaki** (Japon)

### Projet de rapport

#### Additif

### Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007

### Deuxième volet : plan-programme biennal

[Point 3 b)]

### Programme 11

#### Environnement

1. À sa 16<sup>e</sup> séance, le 18 juin 2004, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 11 (Environnement) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 [A/59/6 (prog. 11)].

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 11 et a informé le Comité qu'il existait un degré élevé de continuité entre le projet de plan-programme biennal pour l'exercice 2006-2007 et le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, compte tenu de certaines modifications. Celles-ci reflètent la mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et des accords internationaux depuis 1992. De plus, un accent plus prononcé a été mis sur la mise en œuvre, en particulier aux niveaux régional et sous-régional, et sur la satisfaction des besoins des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition. Le



Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) vise également à améliorer, lors de l'exercice 2006-2007, sa capacité scientifique afin de fournir des évaluations exactes sur l'environnement devant étayer les décisions de politique générale. Le représentant a également répondu aux questions soulevées durant l'examen du programme par le Comité.

### **Examen de la question**

3. Un appui a été exprimé à l'égard du programme 11. Il a été estimé que le texte explicatif concernant le programme avait été le fruit de consultations intensives avec le Comité des représentants permanents du PNUE à Nairobi. Le PNUE a été félicité pour la contribution que ses travaux avaient apportée en vue de surmonter les difficultés en matière d'environnement, en particulier en Afrique.

4. Il a été estimé qu'il était possible d'améliorer certaines des réalisations escomptées et certains des indicateurs de succès du programme, que les indicateurs de succès devraient être qualitatifs aussi bien que quantitatifs et qu'il fallait introduire des indicateurs de succès qualitatifs. Il a été également estimé que les indicateurs de succès du programme n'étaient ni quantifiables ni mesurables.

5. Il a été estimé que, sans préjuger de l'issue des négociations qu'engagerait bientôt le Groupe de travail intergouvernemental de haut niveau à composition non limitée sur un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, le PNUE devrait poursuivre vigoureusement ses activités dans ce dernier domaine.

6. On s'est félicité du rôle accru joué par le PNUE en ce qui concerne la complémentarité entre les objectifs en matière de lutte contre la pauvreté qui figurent dans les accords multilatéraux sur l'environnement et leurs liens réciproques avec les objectifs de développement convenus sur le plan international et la continuité du programme.

7. Il a été également estimé que le concept de sécurité humaine évoqué dans la réalisation escomptée a) du sous-programme 1 était un concept qui n'avait encore reçu l'aval d'aucun organe intergouvernemental. Selon une autre opinion, les catastrophes naturelles et la planification préalable en matière d'environnement devraient figurer dans le sous-programme 1.

8. Des questions ont été posées au sujet de la signification des « grands groupes » mentionnés aux paragraphes 11.12 et 11.16 et des termes « secteur public et secteur privé » dans la réalisation escomptée a) et « autorités locales et nationales » dans l'indicateur de succès a) du sous-programme 4. Un appui a été exprimé à l'égard de l'action de la communauté internationale en faveur des industries non polluantes mentionnées au sous-programme 4. Il a été également estimé qu'il n'existait pas d'accord intergouvernemental sur l'Initiative du Pacte mondial, et que les réalisations escomptées et indicateurs de succès reflétant les progrès technologiques devraient être améliorés dans le sous-programme 4.

9. Il a été estimé qu'il faudrait mentionner dans le sous-programme 6 les directives du PNUE sur le respect et l'application des accords. On a également estimé qu'afin d'éviter les doubles emplois et d'utiliser efficacement les ressources, les questions relatives au développement durable et celles qui portaient sur l'environnement mondial devraient être bien coordonnées. On a souligné que le

sous-programme 6 mentionnait les programmes et les conventions relatifs aux mers régionales, mais ne contenait aucune référence aux montagnes régionales.

### **Conclusions et recommandations**

**10. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif concernant le programme 11 (Environnement) dans le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, sous réserve des modifications suivantes :**

#### **Orientation générale**

##### ***Paragraphe 11.10***

**Dans la deuxième phrase, ajouter après « sous-régionaux » les mots « dans le domaine de l'environnement ».**

#### **Sous-programme 1**

**À la fin de l'alinéa a) des réalisations escomptées (Secrétariat), remplacer « la sécurité humaine » par « la survie, la dignité et les moyens d'existence de la population ».**

#### **Sous-programme 4**

**Dans l'objectif de l'Organisation, ajouter après « stratégies » le mot « technologies ».**

**Dans la réalisation escomptée a), remplacer « la gestion de l'eau » par « la gestion des ressources en eau ».**

**Dans l'indicateur de succès a) i), remplacer « de l'eau » par « des ressources en eau ».**

**Remplacer le texte de l'indicateur de succès c) ii) par « Large adhésion aux conventions de Rotterdam et de Stockholm ».**

#### **Sous-programme 5**

##### ***Paragraphe 11.19***

**À l'alinéa a), ajouter après « régionaux » le mot « interrégionaux ».**

#### **Sous-programme 6**

**Dans l'indicateur de succès e), supprimer dans le texte anglais le mot « headquarters » après « UNEP » (aucune modification en français).**

##### ***Paragraphe 11.20***

**À l'alinéa a), le début de la phrase doit être ainsi libellé : « Soutenir la ratification et promouvoir l'application et le respect des accords multilatéraux sur l'environnement... »**

**À la fin de l'alinéa a), ajouter : « compte tenu des directives du PNUE sur le respect et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement ».**

*Paragraphe 11.20 e)*

**Remplacer « des conventions et des plans d'action » par « des conventions, des plans d'action, des accords sur les montagnes régionales ».**

**Sous-programme 7**

**Dans l'indicateur de succès b), supprimer « spontanées » après « initiatives ».**

---